

*Initiatives ministérielles*

producteurs de maïs qui étaient aux prises avec la pire récolte jamais vue. Finalement, il a proposé une limite de 15 000 \$ plutôt que de 50 000 \$ comme dans le cas du maïs récolté et battu.

Si l'on est disposé à offrir 50 000 \$ d'avance sans intérêt pour du maïs récolté ou battu, pourquoi abaisser cette limite au moment même où les agriculteurs se trouvent dans la situation terrible de ne pas pouvoir faire leurs récoltes? Et pourtant, c'est exactement ce qui s'est produit. Finalement, tout a cafouillé. Seule une vingtaine de producteurs sur 25 000, je crois, ont pu se prévaloir de ce programme. C'est un cas où le gouvernement a décidé d'être avare, de compter les sous; les agriculteurs ont dû se battre pour obtenir chaque dollar nécessaire, même si, pour plusieurs de ces produits, la situation économique a été aussi terrible l'année dernière et cette année qu'elle le fut durant les années 30.

• (1525)

Nous sommes heureux de voir que le projet de loi sera adopté. Nous espérons qu'il passera rapidement au Sénat. Toutefois, en réalité, le gouvernement devrait accorder la priorité à la crise financière que traverse cette année le secteur agricole.

Nous savons que le revenu agricole net subira une dégringolade d'environ un milliard de dollars. Nous savons que le gouvernement a réduit de plus de 600 millions de dollars le budget des dépenses du ministère de l'Agriculture. Ce que les producteurs veulent vraiment savoir, c'est pourquoi le secrétaire parlementaire ne peut pas prendre la parole à la Chambre aujourd'hui et déclarer simplement que le gouvernement sait très bien que le revenu agricole net chutera de manière dramatique cette année. Nous savons que des élections générales auront lieu cette année, que ce soit à l'automne, à l'été ou au printemps. Pourquoi le secrétaire parlementaire, qui a été si positif durant le débat en troisième lecture, ne peut-il pas faire une déclaration très claire et décrire exactement quelle aide financière additionnelle sera offerte, en plus de ce projet de loi, pour aider les agriculteurs à faire face à cette situation dangereuse où se trouve le revenu agricole net; en Saskatchewan, la situation est tout simplement désastreuse. Le revenu net équivaut environ au quart de ce qu'il était il y a quatre ou cinq ans.

Si le gouvernement veut réellement montrer son engagement à l'égard de l'agriculture, ce serait le bon moment de faire une déclaration. Je ne comprends pas pourquoi le secrétaire parlementaire ne prend pas la décision de le faire; il a pu constater l'automne dernier l'état de dévastation des cultures de maïs et les difficultés rencontrées

durant la récolte, une grande partie du maïs étant demeurée dans les champs dans le sud-ouest de l'Ontario. J'ignore pourquoi le gouvernement ne veut pas intervenir.

En ce moment, nous ne subissons pas seulement les répercussions de la guerre commerciale dans le domaine des céréales et des guerres de subventions en cours, mais aussi l'impact des négociations du GATT et l'effet de l'incertitude très lourde rattachée à l'accord de libre-échange nord-américain, l'ALENA, qui est encore plus incertain maintenant car nous ne savons même pas si les États-Unis vont l'accepter.

Une bonne partie de cette incertitude découle de l'ALE lui-même. Les problèmes causés par les droits compensateurs que les Américains veulent à tout prix imposer à nos éleveurs de porcs, les problèmes relatifs au blé dur, les enquêtes effectuées par la commission américaine du commerce international relativement à la production de boeuf, toutes ces difficultés trouvent leur origine dans l'ALE. Le premier ministre s'est rendu à New York et a déclaré que la loi américaine sur le commerce ne pouvait pas s'appliquer aux producteurs canadiens. Demandez donc l'avis des éleveurs de porcs qui ont dû, de temps à autre, payer des droits compensateurs depuis 1985.

Une grande incertitude règne dans tous les secteurs. Je crois que cette incertitude est encore plus grande maintenant dans les secteurs soumis à la gestion de l'offre, étant donné que les négociations du GATT ont été rompues tant de fois qu'il est à se demander si elles finiront vraiment un jour par aboutir à un accord. D'une façon ou d'une autre, le secteur soumis à la gestion de l'offre s'inquiète beaucoup de son avenir.

En cas d'accord du GATT, il est évident que le rapport de la commission Dunkel—que le gouvernement accepterait, nous le craignons fort—introduirait la tarification, ce qui aurait pour effet d'ouvrir les frontières et de faire baisser le prix des produits de volaille et des produits laitiers. En l'absence d'un accord du GATT, nous sommes confrontés à la décision prise en vertu de l'ALE en ce qui concerne la crème glacée et le yogourt. Bien sûr, le gouvernement a promis qu'il allait assurer un contrôle des importations. John Wise, le ministre de l'Agriculture de l'époque, est intervenu à la Chambre pour dire que le gouvernement était persuadé que les producteurs seraient protégés. On allait simplement faire passer des produits comme la crème glacée, le yogourt et autres des listes tarifaires aux listes des marchandises d'importation contrôlée. De toute évidence, le gouvernement a trompé les producteurs canadiens.